

Réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

-

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ERNEST, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Membres présents :

ASTIER Elisabeth, BAC Jean-Jacques, BOMBAL Philippe, BORIE Jean-Philippe, BRUEL Nicole, DEFILQUIER SOUBRIER Nadine, ERNEST David, FERNANDEZ Aurélie, LACASSAGNE Thierry, LAROUSSINIE Claude, LAROUSSINIE Marie-Ange, LAROUSSINIE Michel, LIMOUSIN Frédéric, PAUPERT Jérémie.

Membres absents : VALET Pierre-Vincent

Points à l'ordre du jour :

Tarifs municipaux 2026 ; Fixation du montant des contre-valeurs pour les redevances sur les performances des réseaux d'eau et d'assainissement collectif ; Aménagement de l'entrée du bourg : demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 ; Demande de création du Syndicat des eaux "Est Châtaigneraie" : approbation des statuts ; Protection Sociale Complémentaire - risque Santé ; Mandat au Centre de Gestion de la FPT du Cantal pour une convention de participation pour la protection sociale des agents - risque Prévoyance au 1^{er} janvier 2027 ; Décisions Modificatives Budget Eau & Assainissement et Questions diverses.

Secrétaire de séance :

Monsieur Frédéric LIMOUSIN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Tarifs Municipaux 2026

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation de la salle multiactivités devraient être terminés au cours du printemps, elle pourra être mise à disposition au 1^{er} avril 2026, il convient donc de définir les différents tarifs de location.

Voir détail en annexe des décisions du Conseil Municipal pour l'ensemble des tarifs municipaux 2026.

- Fixation du montant des contre-valeurs pour les redevances sur les performances des réseaux d'eau et d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réforme des redevances des Agences de l'eau est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025.

A compter de 2026, un coefficient de modulation selon la performance des réseaux est appliqué, les contre-valeurs pour 2026 seront donc les suivantes :

- redevance pour performance des réseaux d'eau potable

= tarif fixé par l'Agence de l'eau x coefficient de modulation

= 0,14 € / m³ x 0,38 = **0,0532 € / m³ pour 2026**

- redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif

= tarif fixé par l'Agence de l'eau x coefficient de modulation

= 0,25 € / m³ x 0,3 = **0,075 € / m³ pour 2026**

Accord du Conseil Municipal.

- Aménagement de l'entrée du bourg : demande de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'entrée du bourg qui comprend :

- la création d'une écluse et l'installation de bandes rugueuses,
- la matérialisation d'un cheminement piéton avec création de trottoirs et passages piétons
- la construction d'un mur de soutènement afin de consolider l'accès à la salle multiactivités.

Le coût de ces travaux est estimé à 134 115,12 € H.T, incluant les frais de maîtrise d'œuvre.

Il propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux, soit 53 646 €.

Accord du Conseil Municipal.

- Demande de création du Syndicat des eaux « Est Châtaigneraie » - approbation des statuts

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Teissières-les-Bouliès ne souhaite pas adhérer au futur Syndicat des eaux « Est Châtaigneraie ».

Il convient donc de délibérer à nouveau pour demander la création du syndicat composé de huit communes (Labesserette, Lacapelle del Fraisse, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézie, Leucamp, Montsalvy, Prunet, Sansac-Veinazès).

Il indique que les autres articles des statuts restent inchangés : création au 1^{er} juillet 2026, siège social à Lafeuillade-en-Vézie et gestion des compétences eau potable et assainissement collectif.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ces statuts et de solliciter la création du Syndicat des Eaux Est-Châtaigneraie auprès de Monsieur le Préfet.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Protection sociale des agents - risque Santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les employeurs territoriaux doivent, à compter du 1^{er} janvier 2026, participer à la protection sociale complémentaire - risque santé de leurs agents. Pour cela, la commune a adhéré à la convention de participation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal ; à l'issue de la consultation, la Mutuelle Nationale des Territoriaux a été retenue et différentes offres de garanties ont été définies.

Monsieur le Maire indique que les agents n'ont pas l'obligation d'adhérer à la MNT. Toutefois, la participation de l'employeur ne pourra être versée qu'aux agents qui choisissent cette mutuelle.

Il propose de fixer la participation mensuelle de l'employeur à 20 € (le montant minimal de participation obligatoire étant fixé à 15 €).

Accord du Conseil Municipal.

▪ Mandat au Centre de Gestion de la FPT du Cantal pour une convention de participation pour la protection sociale des agents - risque Prévoyance au 1^{er} janvier 2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à la convention de participation du Centre de Gestion de la FPT pour la prévoyance des agents. Cette dernière arrive à échéance au 31/12/2026, il convient donc de donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation à compter du 01/01/2027.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Décisions modificatives n°02-2025 - Budget Eau & Assainissement

Écritures budgétaires sur le budget de l'eau et de l'assainissement afin de prendre en compte les factures EDF de la station de Moynac et le remboursement par la communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

▪ Travaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs à Laspradines / la Vente sont en cours, leur fin est prévue début 2026 ; en suivant, les travaux d'enfouissement débiteront à Aubugues.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaiterait profiter des travaux à Aubugues pour déplacer la conduite d'eau qui passe sur les propriétés des 2 nouvelles constructions afin d'éviter la mise en place de servitudes ; il a sollicité un devis qui s'élève à 44 700 € TTC.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Salle multiactivités

Les travaux de peinture sont en cours et seront suivis de la pose des sols.

Le matériel de cuisine a été livré.

La porte à galandage ne correspond pas au CCTP du marché public, une moins-value sur ce lot a été sollicitée.

La salle sera mise à disposition à compter du mois d'avril.

▪ Divers

- Analyse d'eau non-conforme : demande d'une contre-analyse car le taux de chlore est suffisant pour empêcher la prolifération de bactéries
- Ecole : l'inspection d'académie devrait maintenir les postes actuels pour les 2 prochaines années au vue de l'effectif prévisionnel
- Appartement de l'Escarpidou à louer
- Population INSEE 2025 : 697
- Repas du CCAS : le 17 janvier au Relais d'Aubugues
- Voiture ventouse au terrain de foot : courrier adressé au Procureur de la République

Tour de table

- Enrobés finalisés suite aux travaux de passage de la fibre
- Radar pédagogique à déplacer
- Travaux de nettoyage des fossés terminés
- Distribution des cartes de vœux à venir

Le Maire :
David ERNEST

Le secrétaire de séance :
Frédéric LIMOUSIN